**REPUBLIQUE DU SENEGAL Genève, le 12 janvier 2018**

 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

 ------------------------------------

 **MISSION PERMANENTE AUPRES DE**

**L’OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE**

 **--------------------------------**

 **AMBASSADE DU SENEGAL EN SUISSE**

29e session Examen Périodique Universel (EPU), du 15 au 26 janvier 2018

 **PROJET DE DECLARATION DU SENEGAL A L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU BURUNDI**

 Le Sénégal souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation Burundaise pour la présentation exhaustive du rapport national au titre de cette 29eme session de l’EPU et félicite le Gouvernement Burundais dans la mise en œuvre des recommandations acceptées, lors de son passage au second cycle de l’EPU en 2013.

Parmi les progrès réalisés, le Sénégal voudrait citer la ratification d’instruments internationaux comme la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif, le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en septembre 2013.

 A celà s’ajoutent, l’adoption, en octobre 2014, de la loi sur la prévention de la traite des êtres humains et la protection des victimes, ainsi que la révision du code du travail renforçant les droits de la femme au travail.

Ma délégation se réjouit de ces efforts et formule les recommandations, ci-après :

* Envisager de mettre en place un mécanisme indépendant chargé de la prévention des actes de torture ;
* Finaliser les réformes judiciaires en cours et accélérer la révision du code du travail.
* Envisager de reprendre la coopération avec les mécanismes des Nations unies, notamment le Conseil des Droits de l’Homme, le Haut-Commissariat aux droits de l’homme.

Pour conclure, le Sénégal souhaite plein succès au Burundi dans la mise en œuvre des recommandations et invite la Communauté internationale à lui apporter son soutien.

Je vous remercie